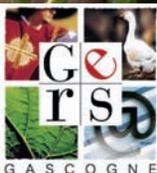


Être aîné(e) dans le GERS



DÉPARTEMENT
DU GERS



GUIDE
pour bien vieillir
dans le Gers

www.gers-gascogne.com

l'édito

du président



Le Conseil Départemental est à votre service tout au long de la vie. À ce titre, il se devait d'accorder une attention particulière aux plus fragiles d'entre nous, notamment à nos aînés qui méritent notre considération et notre reconnaissance.

Dans une société où le repli sur soi gagne du terrain, où les solidarités traditionnelles ont tendance à s'effacer, le Conseil Départemental du Gers a fait du soutien aux personnes âgées la priorité de sa politique sociale. C'est le premier budget de notre collectivité avec plus de 60 millions d'euros dépensés chaque année.

Accompagner nos anciens c'est d'abord apporter des réponses concrètes et adaptées à l'allongement de la durée de la vie pour que chacun et chacune, quels que soient ses moyens financiers, puissent vieillir dignement et heureux.

Très tôt nous avons fait le choix de privilégier le maintien à domicile le plus longtemps possible car les personnes âgées et leur entourage plébiscitent cette solution. L'APA nous permet d'agir avec efficacité et de créer de l'emploi.

Ce document détaille tous les dispositifs mis au service de nos aînés par le Conseil départemental et ses partenaires. Il vous donnera toutes les informations nécessaires pour vous-même ou pour vos proches.

Bonne lecture !

Philippe MARTIN
Député, Président du Conseil départemental du Gers

sommaire



4 Je souhaite être informé(e)



8 Je veux vivre
chez moi



16 J'ai besoin de trouver
des solutions relais



18 Je souhaite changer
de lieu de vie



24 Je veux préserver
ma santé



26 J'ai la maladie
d'Alzheimer



30 Je suis âgé(e)
et en situation de handicap



32 Je veux pouvoir
mieux me soigner



34 La maltraitance :
je dois en parler !



36 La Direction Handicap
Dépendance du Département



**Je souhaite
être informé(e)**



Les CLIC et le Numéro Vert Social

CLIC Est 32

19, rue de la première
armée française
Porte 1
32200 GIMONT
05 81 67 12 14

CLIC Gers Ouest

8, avenue
Cassou de Herre
32110 NOGARO
05 81 67 12 13

CLIC LOMAGNE TENAREZE

Maison
des Services Publics
62, rue A. Cadéot
32500 FLEURANCE
05 81 67 12 11

CLIC Sud 32

Hôpital Saint Jacques,
BP 52-8, avenue
Chanzy
32300 MIRANDE
05 81 67 12 10

CLIC GRAND AUCH

Rue Pasteur
32000 AUCH
05 62 60 61 50

**Grâce au Conseil Départemental,
4 possibilités s'offrent à vous.**



**Au niveau territorial cinq CLIC (Comité Local
d'Information et de Coordination) vous informent
sur toutes vos démarches et vous accompagnent.**



Besoin immédiat d'écoute ou d'informations...

**Le Numéro Vert Social
0800 32 31 30**

Qui vous répond ?

- Une équipe de professionnels de l'action sociale.
- Ensemble, ils animent un lieu d'écoute et de parole.
- L'équipe est à votre service pour vous accompagner dans vos démarches et faciliter vos recherches.

Proche de vous, à votre écoute

- N'hésitez-pas à appeler ! Du lundi au vendredi sans interruption de 8h30 à 18h00.

Accessible à tous, gratuit et anonyme

**Le Numéro Vert Social, c'est aussi une
plateforme web d'information**

INTERNET

www.gers-numeroversocial.fr

Les Unités Territoriales D'ACTION SOCIALE



UTAS

L'Unité Territoriale d'Action Sociale et ses annexes sont des lieux d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. Des équipes pluridisciplinaires sont à votre disposition pour vous venir en aide. L'accompagnement vers l'autonomie des personnes âgées fait partie des missions sur les territoires.



Unité Territoriale d'Action Sociale d'AUCH
Avenue du Général de Gaulle, 14 place du Maréchal
Lannes 32000 AUCH - Tél. 05 62 67 17 40 - fax.
05 62 67 17 41
accueil-utas-auch@gers.fr



Unité Territoriale d'Action Sociale de CONDOM
4, rue Buzon 32100 CONDOM
Tél. 05 62 68 31 00 - fax. 05 62 28 46 03
dast-utascondom@gers.fr



**Unité Territoriale d'Action Sociale de L'ISLE-
JOURDAIN**
8 place du foirail 32600 L'ISLE-JOURDAIN
Tél. 05 31 00 45 00 - fax. 05 62 07 35 69
dast-utasislejourdain@gers.fr



Unité Territoriale d'Action Sociale de MIRANDE
8 Boulevard Centulle III 32300 MIRANDE
Tél. 05 62 59 01 00 - fax. 05 62 66 68 96
dast-utasmirande@gers.fr



Unité Territoriale d'Action Sociale de NOGARO
8, Avenue Cassou de Herre 32110 NOGARO
Tél. 05 62 08 87 00 - fax. 05 62 08 87 01
dast-utasnogaro@gers.fr



Le CODERPA



Le **CO**mité **DÉ**partemental des **R**etraité**S** et **P**ersonnes **A**gées du Gers (CODERPA 32) est une instance réglementaire voulue par le législateur. Il représente à ce titre toutes les personnes âgées et retraitées du Département. Autrefois sous l'autorité de l'Etat, il est désormais, depuis de nombreuses années, placé auprès du Département du Gers.

Il comporte en son sein, des représentants institutionnels ainsi que des représentants des associations de retraités de ce département, issus du monde agricole, syndical, associatif, etc.

Organisme consultatif, son avis est sollicité par le Département du Gers, pour tous les problèmes liés aux personnes âgées. Il peut être aussi force de proposition dans ce domaine.

Il édite une revue bisannuelle, "soleil d'automne", qui est distribuée gratuitement dans les mairies du département, chez les professionnels de santé et téléchargeable sur le site internet du Département du Gers.

POUR PLUS
D'INFORMATION

CODERPA
05.81.32.35.01

Régis Marcou,
vice-président du CODERPA



**Je veux
vivre
chez moi**

L'APA

l'allocation personnalisée d'autonomie



L'APA c'est quoi ?

C'est une prestation en nature accordée par le Président du Conseil Départemental aux personnes âgées de plus de 60 ans et reconnues en perte d'autonomie pour les actes essentiels de la vie.

Elle contribue à votre maintien à domicile et ne donne lieu à aucune récupération sur succession.

Que finance l'APA ?

- la rémunération d'une aide à domicile,
- des aides complémentaires sous certaines conditions :
 - l'accueil de jour
 - les fournitures d'hygiène
 - les frais de portage des repas
 - certaines aides techniques (siège de douche, barre d'appui...)

Comment établir une demande APA ?

Un dossier doit être retiré auprès des services du Conseil Départemental du Gers ou téléchargé sur la plateforme du Numéro Vert Social.

Il doit être retourné au Département du Gers à l'attention du Président.

Les possibilités de recours

Si le demandeur ne s'estime pas satisfait de la décision du président du Département, il peut utiliser deux voies de recours :

- Le recours amiable auprès de la commission départementale de l'APA dans les deux mois suivant la notification de la décision.
- Le recours contentieux qui doit être présenté devant la commission départementale d'aide sociale (CDAS), dans les deux mois suivant la proposition de la commission.

**L'APA c'est 1000
emplois créés
dans le Gers.**

**Le coût de l'APA, c'est
+ de 40 Millions d'€
pour 7300 bénéficiaires
à domicile ou en
établissement.**

**C'est 1,4 million
d'heures de travail
chaque année.**

**C'est une vie plus facile
pour les personnes
vieillissantes.**



Un dossier APA en 6 ÉTAPES



LE CESU

SIMPLE ET PRATIQUE

Le chèque emploi service universel vous permet de rémunérer de façon sécurisée votre aide à domicile. Un chèque correspond à une heure de travail.

LA MEILLEURE FAÇON DE GÉRER L'ARGENT PUBLIC

Le Département du Gers ne paie que les heures d'aide à domicile réalisées et récupère les sommes non utilisées.

L'APA + C'EST QUOI ?

C'est une aide propre au Département du Gers et réservée aux personnes les plus modestes.

1. Vous ressentez une perte d'autonomie et vous avez besoin d'une aide dans la vie quotidienne. Vous pouvez constituer un dossier de demande d'Aide Personnalisée d'Autonomie.

2. Quel sera le parcours de votre demande ? Dans un délai de deux mois vous recevrez la visite d'un agent du service médical du Département du Gers pour évaluer votre perte d'autonomie.

3. Si votre perte d'autonomie est évaluée de 1 à 4 (AGGIR)

Un travailleur social viendra à votre domicile élaborer avec vous un plan d'aide individualisé qui sera mis en place pour faciliter votre maintien à domicile.

4. Vous choisissez votre mode d'intervention parmi ceux situés sur votre territoire :

- Soit un service prestataire (employeur des salariés)
- Soit un emploi direct (en gré à gré ou mandataire) et dans ce cas, vous êtes l'employeur.

5. Vous recevez la notification de l'attribution de l'aide

6. Si votre dépendance évolue vous pouvez demander une révision de votre prestation APA



Au vu de la situation attestée, le Président du Département du Gers peut mettre en œuvre une procédure d'urgence

Les SERVICES



L'HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD)

C'est une modalité d'hospitalisation à part entière qui a pour objectif de vous éviter une hospitalisation en établissement de santé

Croix Rouge HDA :
05 42 54 01 98
had@croix-rouge.fr

LE RÉSEAU ARPÈGE

Il s'adresse à vous en cas de maladie grave et évolutive, relevant d'une démarche palliative.

Réseau Arpège :
05 62 07 17 53

L'AIDE MÉNAGÈRE

Cette aide s'adresse aux personnes ne bénéficiant pas de l'APA.

L'aide ménagère peut être prise en charge par l'aide sociale du Département du Gers, par votre caisse de retraite ou de façon ponctuelle par votre mutuelle. Une participation financière, déterminée en fonction de vos ressources, pourra vous être demandée.

LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS

Vous avez besoin de soins ?

Sur prescription médicale, des infirmiers ou aides-soignants peuvent se déplacer à votre domicile.

LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Vous pouvez en bénéficier si vous vous trouvez dans l'incapacité, même momentanée, de préparer vos repas.

Les frais de portage peuvent être pris en charge par les caisses de retraite ou dans le cadre de l'APA sous certaines conditions.



LA NUTRITION

Bien manger est un plaisir de l'existence mais aussi un moyen de rester en bonne santé.

L'âge venant, il est essentiel d'allier équilibre nutritionnel et hygiène de vie.

Contrairement aux idées reçues, les personnes âgées ont des besoins énergétiques importants, surtout en cas de maladie. Des actions collectives sont organisées par la CARSAT (caisse de retraite)

CARSAT Midi-Pyrénées - 2 rue Georges Vivent
31065 TOULOUSE CEDEX 9 - Tel: 39 60

Les SERVICES



LA TÉLÉASSISTANCE

Afin de permettre votre maintien à domicile, en veillant à votre sécurité et votre santé, le Département du Gers favorise l'accès au service de téléassistance, encore appelé "téléalarme".

Équipé(e) d'une télécommande qui se présente sous forme de pendentif ou de bracelet, vous êtes relié(e) à une centrale d'écoute spécialisée. Vous pouvez l'utiliser en cas d'isolement ou de problème de santé.

Selon vos ressources, le Département du Gers peut contribuer au financement de ce dispositif.

Cela ne donne lieu à aucune récupération sur succession.



Pour plus d'information

05 62 67 42 08

TABLEAU DES BARÈMES D'AIDE

Réévaluation de l'abonnement mensuel au 01/04/2014 : 9,88 €

Ressources mensuelles		Reste à la charge de la personne par mois	Participation du Département par mois
Personne seule	Ménage		
Jusqu'à 788,00 €	Jusqu'à 1223,00 €	2,13 €	7,75 €
De 788,01 à 985 €	De 1223,01 à 1589,50 €	4,27 €	5,61 €
De 985,01 à 1232,50 €	De 1589,51 à 1954 €	6,40 €	3,48 €
> ou = à 1232,51 €	> ou = à 1954,01 €	9,88 €	0 €

Témoignage de Charles

“ Je tombais souvent et mes enfants étaient inquiets. Désormais, avec mon bracelet, je me sens en sécurité, et mes enfants aussi ! S'il m'arrive quelque chose, je sais que je serai secouru. ”

Les SERVICES



TOUT COMPRENDRE EN 4 MOTS ...

1- Numérique : c'est l'ensemble des applications d'internet dans tous les domaines de votre vie quotidienne. C'est plus d'informations, plus vite, pour faire plus de choses.

2- Domotique : c'est l'ensemble des technologies de télécommunication utilisées dans une habitation pour centraliser le contrôle des équipements.

3- Fibre optique : c'est une technologie indispensable pour transporter des quantités importantes de données plus vite sur de longues distances. La fibre remplace le « fil » du téléphone.

4- Montée en débit : la fibre optique peut arriver jusqu'au domicile de chacun. Pour plus d'informations sur le déploiement du Très Haut Débit dans votre commune vous pouvez téléphoner au : 05-31-00-46-90

L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE EST AUSSI UNE PRIORITÉ DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ

LE TRÈS HAUT DÉBIT POUR TOUS CONCERNE AUSSI LES SÉNIORS

En quelques décennies seulement, les usages numériques se sont développés de façon importante. Internet fait désormais partie de notre vie quotidienne. Nous l'utilisons tous, pour étudier, travailler, se déplacer, se divertir, partager, vivre mieux, donc aussi pour bien vieillir.

Incontestablement, cette révolution numérique aura un impact sur votre vie. La domotique facilitera votre maintien à domicile. La révolution numérique ne pouvait pas être le privilège des zones urbaines.

Le Département du Gers et les communautés de communes ont uni leurs forces au sein d'un syndicat mixte baptisé Gers Numérique.

Gers Numérique a débuté le déploiement du Très haut débit pour tous avec le soutien de l'État et de la Région, avec l'ambition de couvrir 100% des foyers.

L'amélioration de VOTRE HABITAT



La préservation du logement

La perte d'autonomie qui accompagne parfois le vieillissement peut rendre nécessaire des travaux d'adaptation du logement, afin d'en faciliter l'usage et de limiter les risques qui lui sont liés. Diverses aides et dispositifs permettent d'accompagner ce volet du maintien à domicile.



**Pour plus
d'information**

ADIL
05 81 32 35 09

Il existe des aides techniques et financières pour :

- Faire des économies d'énergie,
- Améliorer et/ou adapter votre logement,
- Retrouver une accessibilité...

Témoignage de Maurice

“Ma femme a été victime d'un accident vasculaire cérébral. Elle ne peut plus monter les escaliers. Nous devons réaménager le rez-de-chaussée de notre maison mais notre retraite ne nous le permet pas. Grâce au Département du Gers, je peux être accompagné dans ma démarche.”

Les réductions d'impôts, votre référent : **LE CENTRE DES IMPOTS**



PERSONNES HÉBERGÉES EN ETABLISSEMENTS

Les personnes qui conservent la jouissance exclusive de leur habitation principale et qui sont hébergées en Etablissement, bénéficient d'une exonération de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière. La condition est d'être titulaire de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées, de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité, et sous réserve que leur revenu fiscal ne dépasse pas un certain montant.

Taxe d'habitation

Si vous êtes :

- âgé(e) de plus de 60 ans,
- ou veuf(ve),
- ou titulaire de l'allocation de solidarité aux personnes âgées ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité,
- ou bénéficiaire de l'Allocation Aux Adultes Handicapés

Vous pouvez sous conditions de ressources être exonéré(e).

Taxe foncière

Vous pouvez être exonéré dans les mêmes conditions si vous êtes âgé(e) de plus de 75 ans.

Vous pouvez bénéficier de 100 € de réduction si vous avez entre 65 et 75 ans.

(toujours sous conditions de ressources).

Emploi d'un(e) salarié(e) à domicile

Les sommes versées au titre de l'emploi d'un(e) salarié(e) à domicile ouvrent droit à un avantage fiscal qui prend la forme d'une réduction d'impôt.

Crédit d'impôts pour l'acquisition d'équipements spécifiques

Il concerne certaines dépenses d'installations, par exemple, de baignoire à porte, d'évier ou lavabo à hauteur réglable, de barre d'appui...



**J'ai besoin
de trouver
des solutions
relais**



Les ACCUEILS



Vous pouvez bénéficier de solutions alternatives à l'hébergement qui permettent à votre famille de s'absenter une heure, une demi-journée, un week-end ou davantage :



**Votre Référent
Département
du Gers**

**Service Médical
et Accueil Familial**
05 62 67 30 97

L'ACCUEIL DE JOUR

Il vous permet d'être accueilli(e) en journée.

Si vous êtes âgé(e) de plus de 60 ans et que vous souffrez de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge adaptée.

Liste disponible sur : www.gers-numerovertsocial.fr

L'ACCUEIL TEMPORAIRE

Il permet une adaptation progressive à l'institution ou vous apporte une réponse si votre maintien à domicile est momentanément compromis du fait d'une situation délicate (ex: absence des aidants...).

Liste disponible sur : www.gers-numerovertsocial.fr

L'ACCUEIL FAMILIAL

Il vous permet d'être accueilli(e) au domicile d'une famille agréée.

Ce dispositif est une solution alternative entre le maintien à domicile et l'hébergement en établissement.



**Je souhaite
changer
de lieu de vie**



L'HÉBERGEMENT



AIDE SOCIALE

Les personnes qui n'ont pas les moyens de financer un hébergement en maison de retraite peuvent bénéficier de l'aide sociale. Chaque année, le Département du Gers finance l'hébergement en maisons de retraite de 700 Gersois (28% des résidents en établissements habilités aide sociale) pour un coût annuel de 13,9 Millions d'€ supporté par la collectivité départementale.

Pour des renseignements plus précis sur les différentes maisons de retraite, vous pouvez aller sur le site du www.gers-numeroversocial.fr

S'il ne vous est plus possible de demeurer à votre domicile, des solutions d'hébergement peuvent être envisagées. Elles sont regroupées en **3 catégories** :

Les EHPA

(Etablissement d'Hébergement pour Personne Agée) anciennement nommés "Logements foyer" si vous êtes autonome.

Les hébergements collectifs, EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personne Agée Dépendante) communément appelés "Maisons de retraite" si vous êtes moins autonome.

Les établissements médicalisés aussi nommés "hôpitaux locaux" qui proposent des solutions adaptées à votre état de santé.

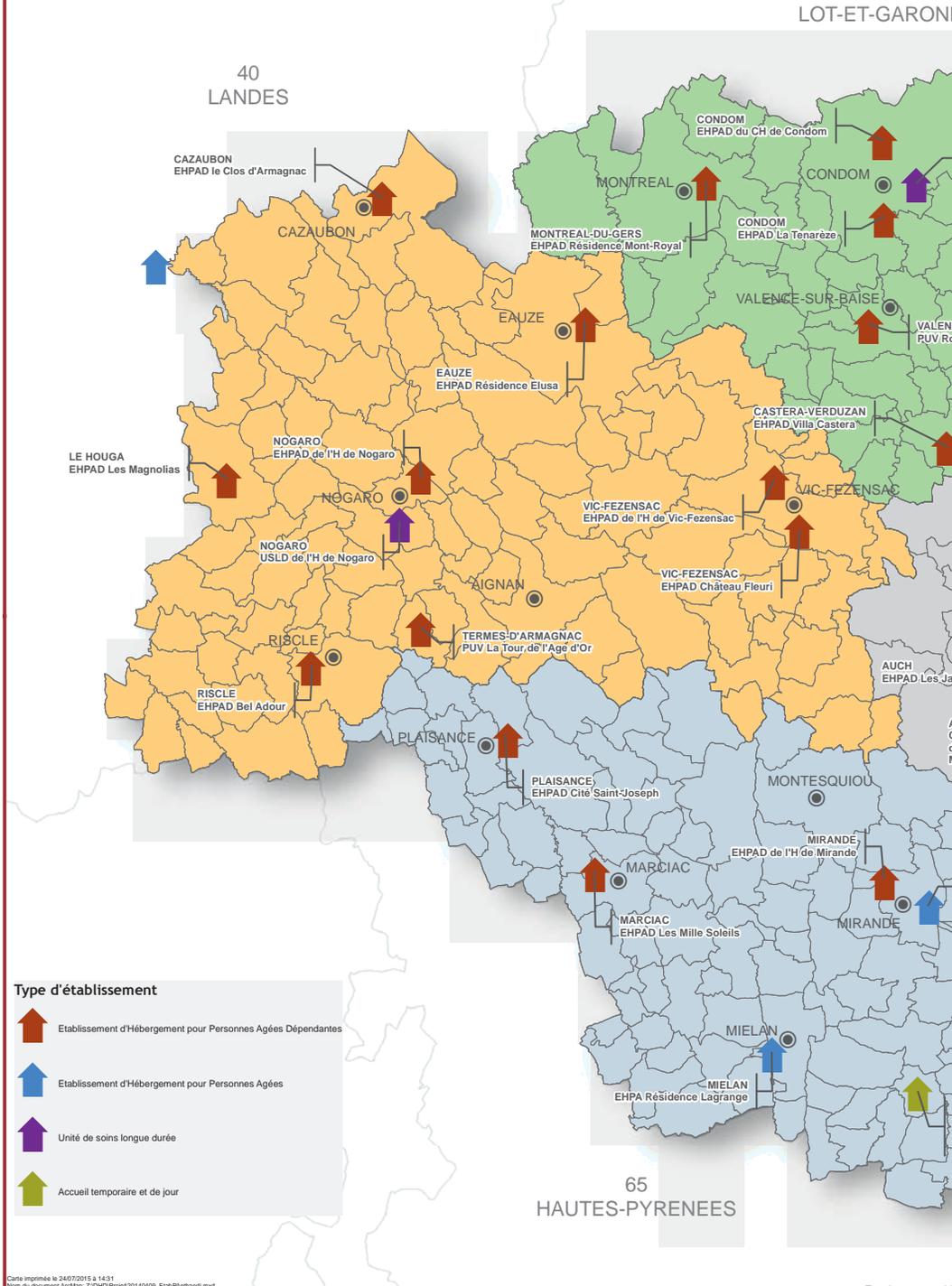
Le département a fait des maisons de retraite une priorité de son action

En 10 ans, le Gers a rattrapé son retard en matière d'humanisation de maisons de retraite et notre effort sans précédent (9,5 Millions d'€ de subvention d'investissement) a permis :

- **d'humaniser 10 maisons de retraite** des hôpitaux locaux sur 12 (Auch et Condom sont les 2 dernières),
- **de financer la création de 315 postes** dans les maisons de retraite dans le cadre des conventions tripartites,
- **de favoriser la création de 6 nouveaux EHPAD** à Auch, Masseube, Mauvezin, Cazaubon, Castéra Verduzan et Cologne,
- **de créer 829 places de lits médicalisés** depuis 2002.

Pour mener à bien ces projets, les prix de journée ont augmenté de 4 % par an depuis 2000. Cependant, avec un prix de journée moyen de 53 €, le Gers reste très en dessous de la norme nationale qui dépasse les 65 €.

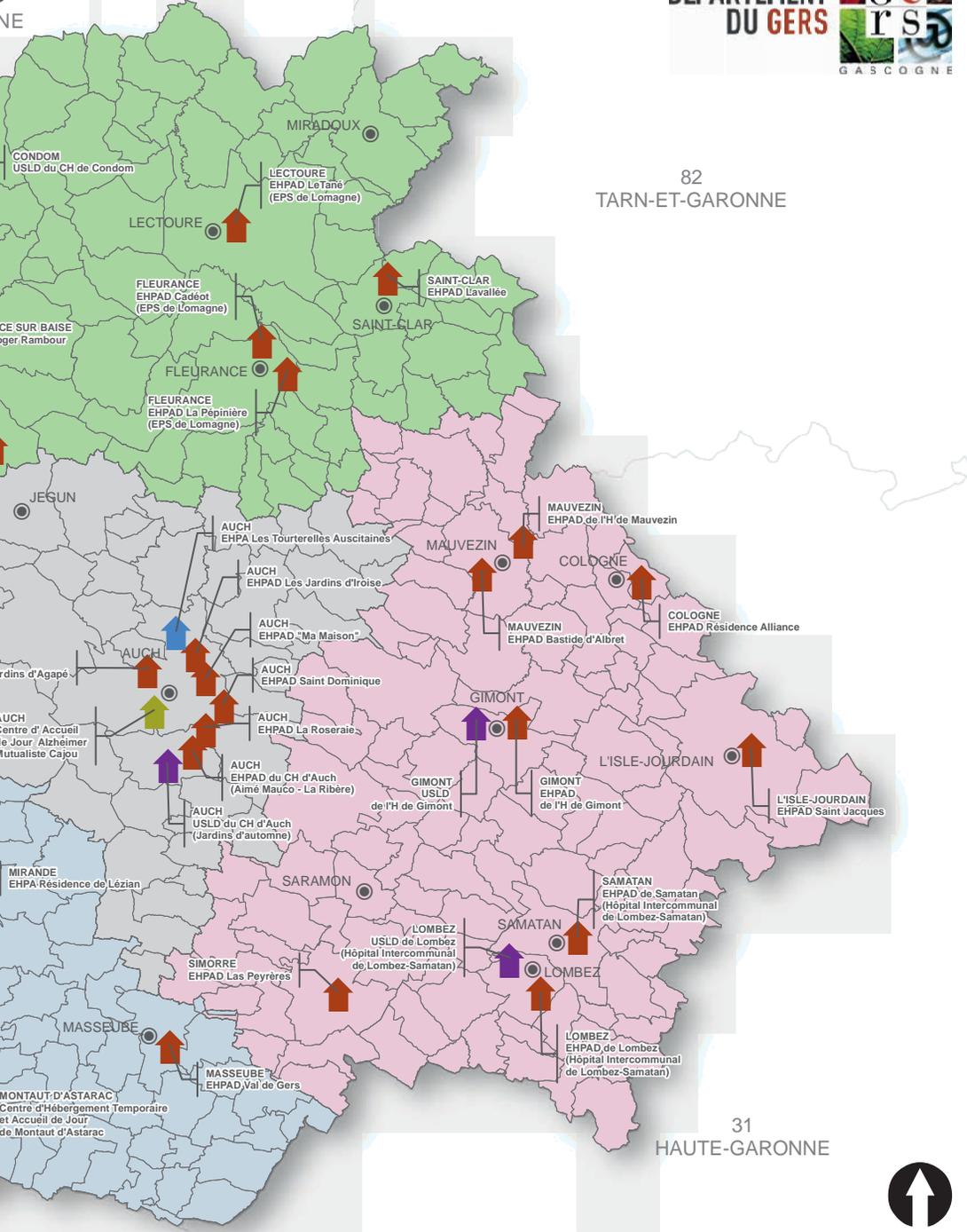
Le Gers : Hébergements pour personnes âgées



Carte imprimée le 24/07/2015 à 14:31
 Nom du document ArcMap: Z:\DH\Projet2014\0409_Etab-PH\etab.mxd
 Nom de l'utilisateur: sandrine

gées (carte des UTAS)

DÉPARTEMENT
DU GERS



82
TARN-ET-GARONNE

31
HAUTE-GARONNE





LE FINANCEMENT



Pour aider au financement de votre hébergement en établissement, en famille d'accueil ou en accueil temporaire, vous pouvez bénéficier d'aides du Département du Gers.

Plusieurs solutions sont envisageables :

**L'aide sociale
en hébergement
c'est en 2014 :
14 millions €
pour
700 bénéficiaires**

L'aide sociale

Elle s'adresse à vous si vous êtes âgé(e) de plus de 65 ans, ou de plus de 60 ans en cas d'inaptitude au travail.

Cette aide est calculée en fonction de vos ressources. Elle permet la prise en charge des frais d'hébergement par le Département du Gers en établissement social et médico-social. Chaque année le Département du Gers favorise l'hébergement de 700 personnes âgées pour un coût de 14 millions d'euros.



**Votre Référent
Département
du Gers**

**Service d'aide
sociale générale
05 62 67 42 11**

Comment obtenir l'aide sociale ?

Vous pouvez demander le dossier en mairie ou le télécharger sur :

INTERNET

www.gers-numeroversocial.fr

Attention, dans certaines conditions l'aide sociale est récupérable sur la succession du bénéficiaire.





**Je veux
préserv
ma santé**

Une bonne SANTÉ



LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA RETRAITE SPORTIVE CODERS

36 rue des Canaris
32000 AUCH
05 62 05 91 41

Avec une soixantaine d'animateurs, le Coders est le premier réseau de sport adapté aux seniors dans le Gers. Il propose des séances hebdomadaires de gymnastique, des stages d'activités et de loisirs sportifs (randonnées pédestres, natation, vélos, tir à l'arc, tennis, pétanque, ski de fond, etc.).

Les clubs fédérés par le Coders se retrouvent dans le cadre d'une journée départementale de la retraite sportive.

L'activité physique

Vieillir en forme et autonome, peut passer par la pratique d'une activité physique.

Ainsi, vous maintiendrez votre capital musculaire, vous protégerez votre cœur et aérerez votre esprit.

Faire travailler votre mémoire

Pour rester vif et efficace, la mémoire doit être entretenue et sollicitée. Un excès de médicaments, la dépression, l'anxiété, peuvent perturber les fonctions cérébrales.

Le cerveau a besoin d'être stimulé tous les jours par des exercices divers: la lecture de magazines, romans, journaux, les jeux de société, de cartes, les mots croisés...

Pour toutes ces activités et bien d'autres, vous pouvez vous adresser aux foyers du troisième âge ou aux diverses associations de personnes âgées du Gers.

Les Ateliers Mémoire

Proposés par les CCAS, les caisses de retraite, France Alzheimer Gers..., ils répondent aux attentes des Gersois qui souhaitent développer leur mémoire et reprendre confiance en eux. Ils contribuent également à développer le lien social.

Rompre l'isolement

Différents dispositifs sont mis en place par la MSA et les CCAS. Ils proposent de rompre l'isolement dû au grand âge, à la maladie ou aux difficultés matérielles.

Vous pouvez bénéficier d'activités comme la lecture avec un bénévole, la stimulation à la marche et les jeux de société.



**J'ai
la maladie
d'Alzheimer**

Je peux être AIDÉ(E)



DEUX NUMÉROS SONT À VOTRE DISPOSITION

05 81 67 12 23

ou

05 81 67 12 22

maia32@mdph32.fr

Le Gers fait partie des Départements pilotes pour offrir aux familles le soutien dont elles ont besoin. La maladie d'Alzheimer ne vous isolera pas, nous sommes là pour vous en convaincre :

- En constituant avec vous et votre famille un dossier APA, pour vous permettre de continuer à vivre à votre domicile,
- En vous mettant en relation avec l'Association France Alzheimer Gers afin de vous accompagner dans vos difficultés,
- En permettant à vos aidants familiaux d'avoir une formation gratuite grâce à cette association,
- En vous communiquant toutes les ressources Gersoises de répit (accueil de jour, café mémoire, halte de répit),
- En vous orientant vers les correspondants MAIA qui vont articuler et adapter l'ensemble des prises en charge en collaboration avec le médecin et les professionnels du domicile.

M.A.I.A

La MAIA est un guichet unique où toutes les informations, toutes les aides, tous les accompagnements sont réunis pour aider les malades Alzheimer et leurs familles.

Les situations les plus complexes sont accompagnées par les gestionnaires de cas dans un souci de bonne articulation des différents professionnels.

Ainsi tout Gersois concerné par cette maladie pourra trouver une réponse près de chez lui.

Je peux être AIDÉ(E)



Aider les aidants familiaux

La maladie d'Alzheimer a des répercussions sur toute la famille. Il est important d'accompagner les "aidants familiaux" afin qu'ils puissent mieux comprendre les comportements de leur proche et connaître les aides possibles.

La Mutualité Française du Gers

La plateforme départementale de répit se décline en 2 antennes :

- La Halte de répit ADMR (à Vic Fezensac)
 - La Halte d'Accueil CIAS Grand Auch (à Auch)
- Son objectif est double : elle accueille les malades et propose une écoute et un accompagnement aux aidants.

France Alzheimer Gers

Une formation "d'Aide aux Aidants" est proposée gratuitement.

Cette formation est financée par l'Etat dans le cadre du Plan Alzheimer. Elle s'adresse aux personnes qui accompagnent un proche atteint de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, vivant à domicile ou en établissement.

Elles sont dispensées par un bénévole de France Alzheimer et un psychologue.

Lors de séances mensuelles sont abordés les thèmes ayant trait aux difficultés engendrées par cette maladie.

Vous sont aussi proposés :

- Un groupe de parole
- Un atelier d'expression créatrice
- Une halte relais



Pour plus d'information

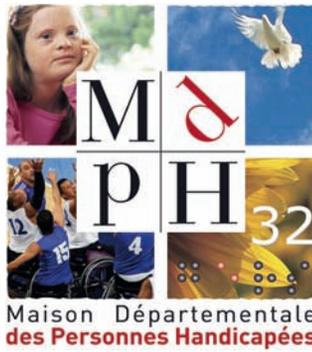
France Alzheimer
Gascogne
22 rue Fédérico
Garcia Lorca
32000 AUCH
05 62 05 24 52





**Je suis
âgé(e) et
en situation
de handicap**

Vos DROITS



La Maison Départementale des Personnes Handicapées du Gers

Créé le 1^{er} janvier 2006, c'est un Groupement d'Intérêt Public dont le Département du Gers assure la tutelle administrative et financière. La MDPH est le lieu qui à la fois accueille, conseille et accompagne les personnes en situation de handicap.

Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

C'est une aide versée par le Département, destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. Toute personne âgée au maximum de 75 ans dont le handicap est survenu avant 60 ans peut en bénéficier.

Carte d'invalidité

Elle vous sera attribuée si votre taux d'invalidité est égal ou supérieur à 80 %. Elle donne accès aux places réservées, une priorité dans les files d'attente et des avantages fiscaux*.

Carte de stationnement

Si votre autonomie de déplacement est réduite, vous avez la possibilité d'obtenir une carte permettant de stationner sur des places réservées*. Elle vous permettra la gratuité sur toutes les places de stationnement de la voie publique.

(* Les formulaires peuvent être demandés à la MDPH, aux CLIC, ou téléchargés sur la plateforme www.gers-numeroversocial.fr)



**Je veux
pouvoir mieux
me soigner**

Votre SANTÉ



Selon vos ressources **deux dispositifs** peuvent vous aider à prendre en charge tout ou partie de votre complémentaire :

- La **CMU Complémentaire**
- L'**aide à la Complémentaire Santé**

Aides à la complémentaire santé

Selon vos ressources vous pouvez bénéficier de la prise en charge totale ou partielle du montant de votre mutuelle.

Les dossiers de demande sont à retirer :

- CPAM du Gers, 11 rue de Châteaudun 32000 Auch
Tél : 36 46
- MSA du Gers, 1 place Maréchal Lannes 32000 Auch
Tél : 05 61 10 40 40
- RSI, 11 rue de Châteaudun 32000 Auch
Tél : 05 61 61 68 68

La prise en charge à 100%

Toute personne atteinte d'une affection longue durée (ALD) prise en charge à 100%, peut bénéficier d'une dispense d'avance de frais pour les dépenses ayant trait à l'affection concernée.

Le bilan de santé

Le Centre d'Examens de Santé de votre Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM) permet de bénéficier d'un examen de santé **gratuit** annuel.

Les analyses pratiquées sont adaptées à votre âge, aux facteurs de risques liés à votre environnement social et à votre suivi médical. Les consultations ont lieu sur rendez-vous au Centre d'Examens de Santé d'AUCH et dans les Hôpitaux de Nogaro, Lectoure et Mirande.

Pour plus de renseignement du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h.

» Appelez directement au 05 81 67 11 44



**La
maltraitance :
je dois
en parler !**

On en PARLE



Par votre dépendance et votre fragilité, vous pouvez être parfois victime de maltraitance.

Cette maltraitance peut prendre différentes formes : violences physiques, violences psychologiques ou morales, violences matérielles et financières, violences médicales ou médicamenteuses. En font partie aussi, les négligences, la privation ou la violation des droits.

En cas de maltraitance à domicile ou en institution, pour une écoute **attentive et anonyme**, composez le numéro national de la cellule contre la maltraitance.

NUMÉRO NATIONAL
DE LA CELLULE
CONTRE
LA MALTRAITANCE

3977

du lundi au vendredi
de 9h à 17h.

Ou le

Numéro Vert Social
0800 32 3130

du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h.

Personnes âgées
personnes
handicapées

escroquerie
négligence
humiliation
insultes
violences
enfermement

La **maltraitance**
est une **réalité**
il faut en **parler**

Victimes ou témoins, appelez le :
3977

État d'un appel local. Coût de l'appel au standard de 0,14 à 0,16.
Des professionnels vous écoutent, vous soutiennent, vous orientent.



**La Direction
Handicap
Dépendance
du Département
du Gers**



DIRECTION

**Service
de l'Action
Gérontologique**
05 62 67 42 32

Ce service met en œuvre l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie** pour faciliter votre maintien à domicile. De même il pourra aussi vous accompagner pour une orientation dans un établissement d'hébergement.

**Service de
l'Aide Sociale
Générale**
05 62 67 42 11

Ce service vous aide à **financer vos frais de séjour en établissement**, ainsi que **l'aide ménagère** si vous n'avez pas de ressources suffisantes. Il a en charge également le paiement de la **Prestation de Compensation du Handicap**.

Accueil Familial
05 62 67 30 97

Ce service peut vous accompagner dans la **recherche d'un accueil permanent ou temporaire en famille d'accueil** agréée par le Département du Gers. Il vous aide également à financer vos frais d'accueil si vous n'avez pas de ressources suffisantes.



Lexique

- APA :** Allocation Personnalisée d'Autonomie
- CESU :** Chèque Emploi Service Universel
- CLIC :** Comité Local d'Information et de Coordination
- CODERS :** Comité Départemental de la Retraite Sportive du Gers
- CPAM :** Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- EHPAD :** Etablissement d'Hébergement pour Personne Agée Dépendante
- FAG :** France Alzheimer Gers
- HAD :** Hospitalisation à domicile
- MDPH :** Maison Départementale des Personnes Handicapées
- MSA :** Mutualité Sociale Agricole
- PCH :** Prestation de Compensation du Handicap
- RSI :** Régime Sociale des Indépendants
- USLD :** Unité de Soins Longue Durée
- UTAS :** Unité Territoriale d'Action Sociale
- CODERPA 32 :** Comité Départementale des Retraités et Personnes Agées du Gers



POMPIERS	18
SAMU	15
CPAM	36 46
MSA	05 61 10 40 40
CARSAT	39 60
RSI	05 61 61 68 68
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GERS	05 62 67 40 40
NUMÉRO VERT SOCIAL	0800 32 31 30
SERVICE DE L'APA	05 62 67 42 32
SERVICE DE L'AIDE SOCIALE	05 62 67 42 11
SERVICE ACCUEIL FAMILIAL	05 62 67 30 97
LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE	39 77
FAG	05 62 05 24 52
MDPH	05 62 61 76 76
MAIA	05 81 67 12 24
CODERS	05 62 05 91 41
HOSPITALISATION À DOMICILE	05 42 54 01 98
RÉSEAU ARPÈGE	05 62 07 17 53
CODERPA 32	05 81 32 35 01

ÉCOUTER ■ ACCOMPAGNER ■ SOUTENIR
■ AIDER ■ ENTENDRE ■ PRÉVENIR ■
RAPPROCHER ■ AGIR ■ ACCUEILLIR ■
VIVRE ■ PERMETTRE ■ CONTRIBUER ■
ÉCOUTER ■ 0800 32 31 30 ■ SOUTENIR
■ AIDER ■ ENTENDRE ■ PRÉVENIR ■
RAPPROCHER ■ AGIR ■ ACCUEILLIR ■
VIVRE ■ PERMETTRE ■ CONTRIBUER ■
ÉCOUTER ■ ACCOMPAGNER ■ SOUTENIR
■ AIDER ■ ENTENDRE ■ PRÉVENIR ■
RAPPROCHER ■ AGIR ■ ACCUEILLIR ■
VIVRE ■ PERMETTRE ■ ...

www.gers-numerovertsocial.fr

DÉPARTEMENT
DU GERS

